

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'irrigation à Dagny (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Brochot

Prénom Jean Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 9 7 6 0 4 2 6 4 0 0 0 1 8

Forme juridique Nom propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16.a n°27.a	Superficie irriguée supérieure à 100 ha Profondeur du forage : 70 m IOTA : rubrique 1.1.1.0 Déclaration -

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de 70 m de profondeur captant les calcaires de St Ouen

Le débit de pompage est de 120 m³/h. Le volume maximum annuel d'exploitation sera de 150 000 m³/an. La surface irriguée totale sera de 125 ha.

Le forage sera protégé par un abri maçonné. Un réseau aérien sera posé temporairement.

Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un forage d'irrigation au calcaire de St Ouen de 70 m de profondeur (masse d'eau FRHG103 - HG211 - Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais) destiné à sécuriser l'exploitation par une diversification de l'assolement et l'augmentation de la longueur des rotations

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un sondage de reconnaissance est prévu. Il sera transformé en forage d'exploitation. Les ouvrages infructueux seront rebouchés dans les règles de l'art.

Le forage d'essai sera réalisé comme suit :

- creusement 610 mm à 53 m,
- tubage acier 508 mm cimenté sous pression par le bas à 53 m
- creusement en 445 mm à 68 m
- pose d'un tubage de 323 mm acier à trous oblongs ouverture 30*2 mm, massif 4-12 mm
- nettoyages air lift et pompages de développement
- pompages d'essai par paliers non enchaînés et pompage d'essai de 72 h au débit de 120 m³/h,
- maîtrise des rejets de pompages
- optimisation du débit d'exploitation
- création d'un abri technique pour le forage et d'un réseau aérien temporaire.

Travaux diurnes dans le respect de la réglementation du travail et des règles de sécurité du personnel et environnementaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La pompe d'exploitation sera installée vers 48 m de profondeur.

Le débit de pompage sera de maximum 12 m³/h.

Le volume d'exploitation annuel sera de 150 000 m³/an et vise d'irrigation d'une surface d'environ 125 ha de betteraves, pommes de terre, maïs.

Le prélèvement sera étalé sur les mois d'avril à septembre, soit 6 mois.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nomenclature Code de l'environnement - phase création de l'ouvrage : 1.1.1.0 Déclaration -

Nomenclature Code de l'environnement - phase exploitation de l'ouvrage : 1.1.2.0. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (A) ;

2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (D).

le volume de prélèvement est de 150 000 m³/an. L'ouvrage ne se situe pas en ZRE. Le projet entre sous le régime de la déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	70 m
Débit de pompage nominal	120 m ³ /h
Volume de prélèvement lors des pompages d'essai	8640 m ³
Volume de prélèvement annuel maximal en phase d'exploitation	150 000 m ³ /an
Emprise totale au sol du projet	3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Dagny 77

F1 :

X Lambert 93 (m) : 711 814

Y Lambert 93 (m) : 6 845 661

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Dagny 77

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage prélèvera dans la nappe des calcaires de St Ouen la craie (masse d'eau FRHG103 - HG211 - Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais) Le débit de pompage est de 120 m ³ /h au maximum , volume annuel de prélèvement de maximum 150 000 m ³ /an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabattement induit dans le forage Rabattement dans la nappe comme suit : - en pompage 72 h à 120 m ³ /h : < à 0,05 m à plus de 880 m - pour un tour d'eau de 8 j à 93 m ³ /h en continu : < à 0,05 m à plus de 500 m Un enregistrement sera effectué sur un forage d'eau potable de Dagny pendant les pompages d'essai de 72 h
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement des débris de creusement de forage jusqu'à 70 m de profondeur, ce qui représente un volume d'environ 10 m ³ de terrains. Les débris seront étendus sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du forage et de la dalle de protection sera de 3 m2. Cette surface sera prise sur une parcelle cultivée. L'assolement correspond à des grandes cultures. l'emprise du local technique sera de 6 m2. L'emprise du chantier sera de 400 m2 environ, elle sera remise en état et puis remise en culture par le pétitionnaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic correspond aux déplacements des engins pendant la durée des travaux estimée à 2 semaines maximum. Les engins sont : foreuse, camion de transport. Le site est en pleine campagne . Les habitations les plus proches se situent à 100 m.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront strictement temporaires et liées aux opérations de travaux, sur les horaires de travail. Des mesures de bruit sont mises en oeuvre, notamment par insonorisation des groupes électrogènes. L'entreprise respectera la réglementation sur les bruits de voisinage. En phase exploitation, aucune nuisance sonore ne sera perceptible, le seul équipement étant la pompe immergée à 50 m de profondeur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations seront générées en phase travaux. La méthode de creusement au rotary. Les vibrations en surface resteront limitées dans l'espace et sur une période ne dépassant pas 1 semaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le projet en phase travaux produira des rejets d'eau claire lors des pompages d'essai d'une durée de 72 h, soit un volume de 8640 m3.</p> <p>Les eaux de rejet seront évacuées sur les terres avoisinantes et infiltrées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère la production de déchets inertes sous forme de débris de creusement (craie, marne et argile) et de boue polymère biodégradable si le forage est creusé au rotary, aucun fluide de creusement si il est réalisé au MFT. La boue sera stockée dans une fosse de décantation et se dégradera progressivement dans le sol après comblement de la fosse par les débris de creusement.</p> <p>Aucun déchet dangereux n'est produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux :

- Les risques de rejet accidentel d'hydrocarbures sont liés aux manutentions lors du remplissage du réservoir proche du forage. Il est recommandé de poser une bâche étanche sous la foreuse pour protéger le forage d'éventuelles pertes d'huiles ou d'hydrocarbures.
- Le réservoir et le groupe diesel seront équipés de caisson étanche évitant tout déversement de carburant sur le sol.
- Les produits dangereux et/ou polluants seront éloignés au maximum du forage.
- En cas de pollution accidentelle du forage, les services compétents seront informés sans délai (Préfecture, DDT,...)
- Les équipements seront équipés de dispositifs d'insonorisation. Les normes en la matière seront respectées.

En phase d'exploitation :

Aucun stockage d'hydrocarbure ne sera présent à proximité du forage qui sera alimenté par énergie électrique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Respect de la norme AFNOR NF X10-999 d'août 2014 relative à la réalisation, le suivi et l'abandon des ouvrages de captage
- les travaux présentent une emprise au sol très limitée et sur une durée n'excédant pas 3 semaines
- incidence sur la ressource faible à l'échelle de l'exploitation et du bassin d'alimentation
- absence d'incidence sur les eaux de surface et les milieux naturels
- incidence limitée sur le captage d'eau potable de Dagny (voir annexe)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

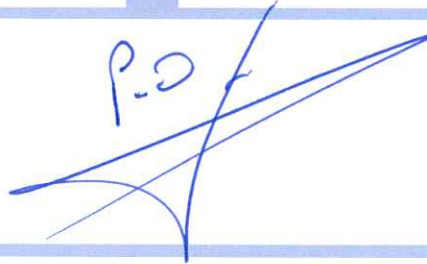
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

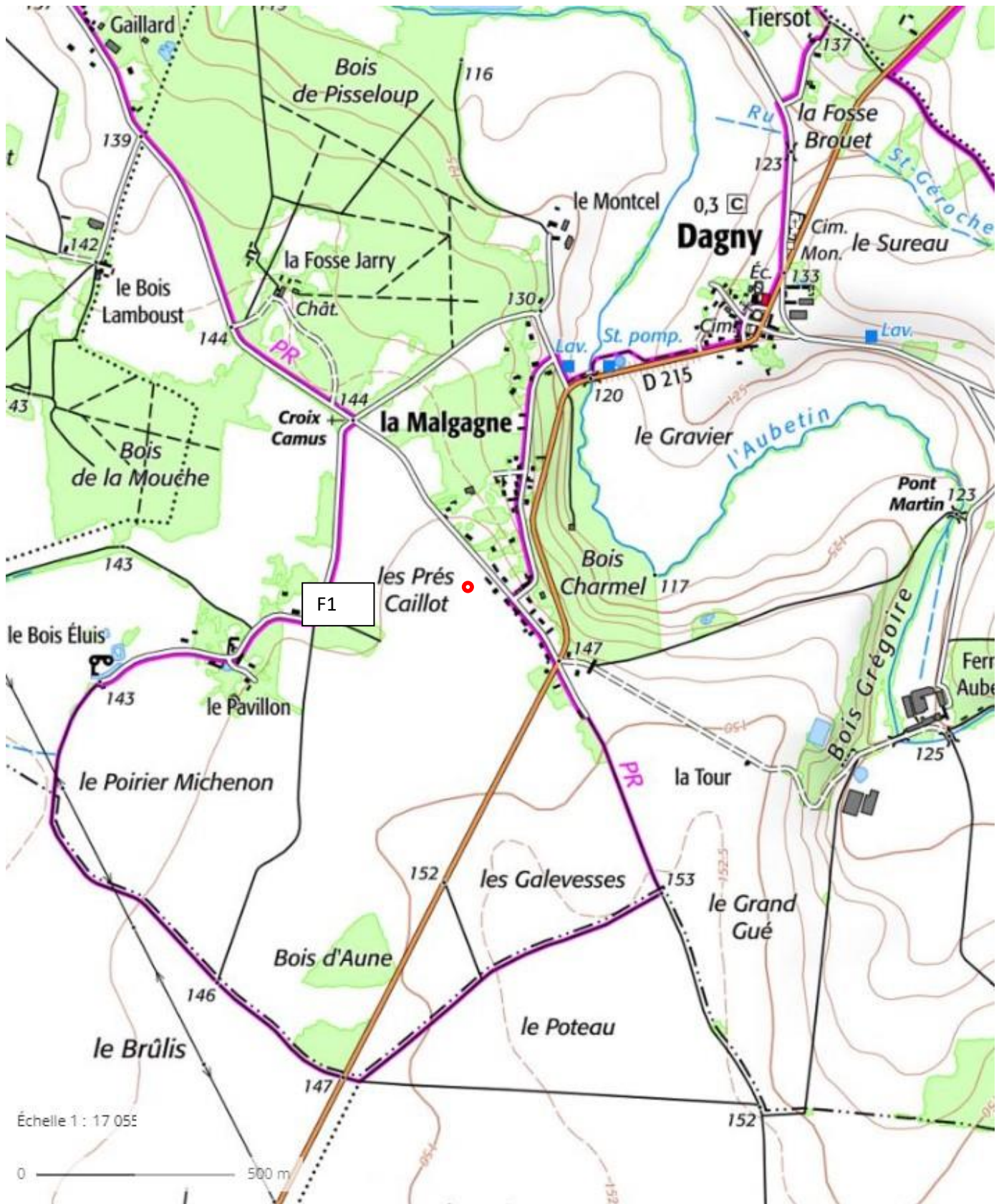
Amillis

le, 29 avril 2022

Signature



Annexe 2. Plan de situation



Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
DAGNY

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 11/05/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

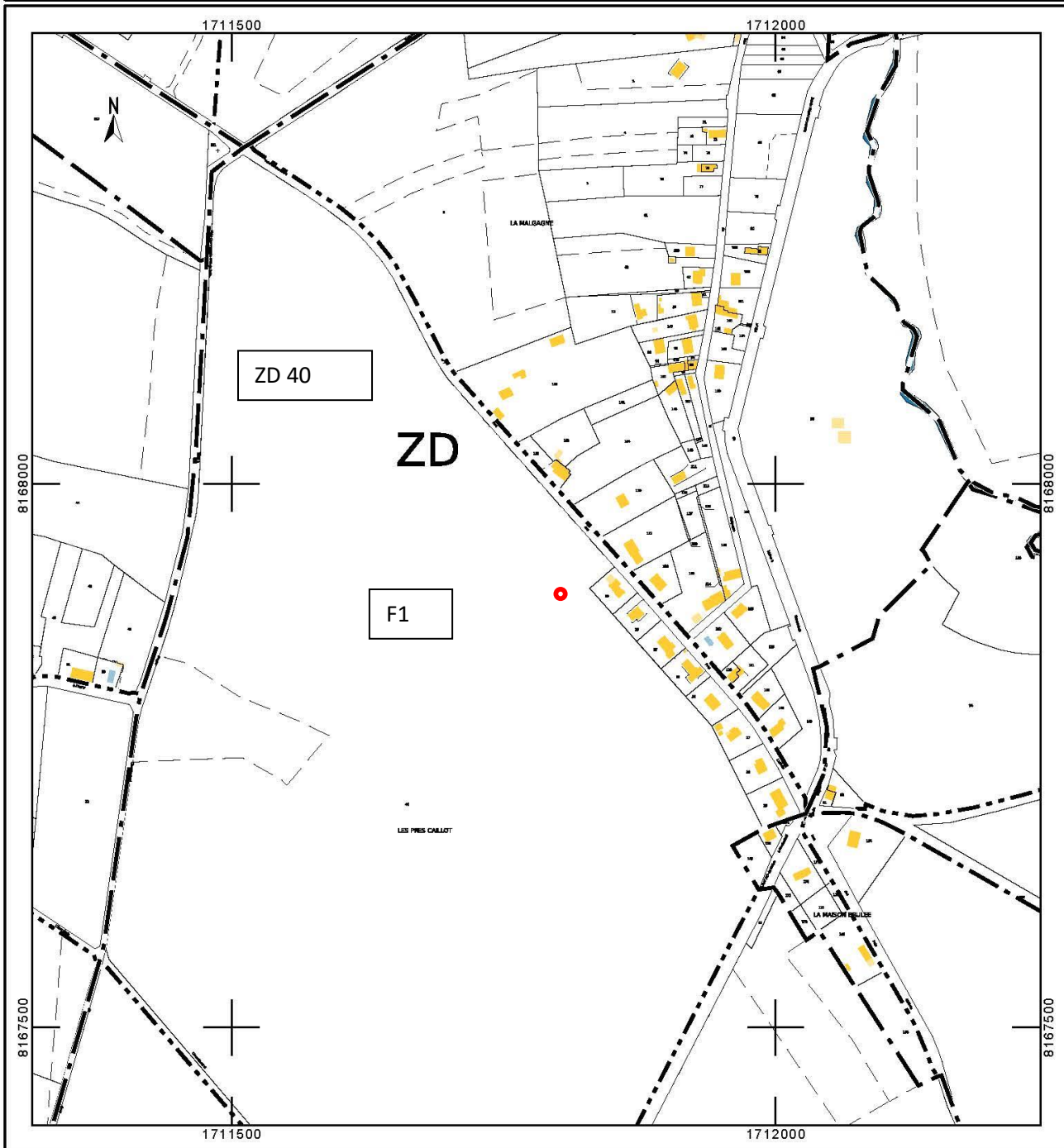
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Meaux
Pôle topographique et de gestion
cadastrale Cité Administrative de Mont
Thabor 77337
77337 Meaux Cedex
tél. 01 64 35 32 52 -fax
ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Annexe 3. Photo satellite et photographies du site





Photo 1 – 09/03/2022



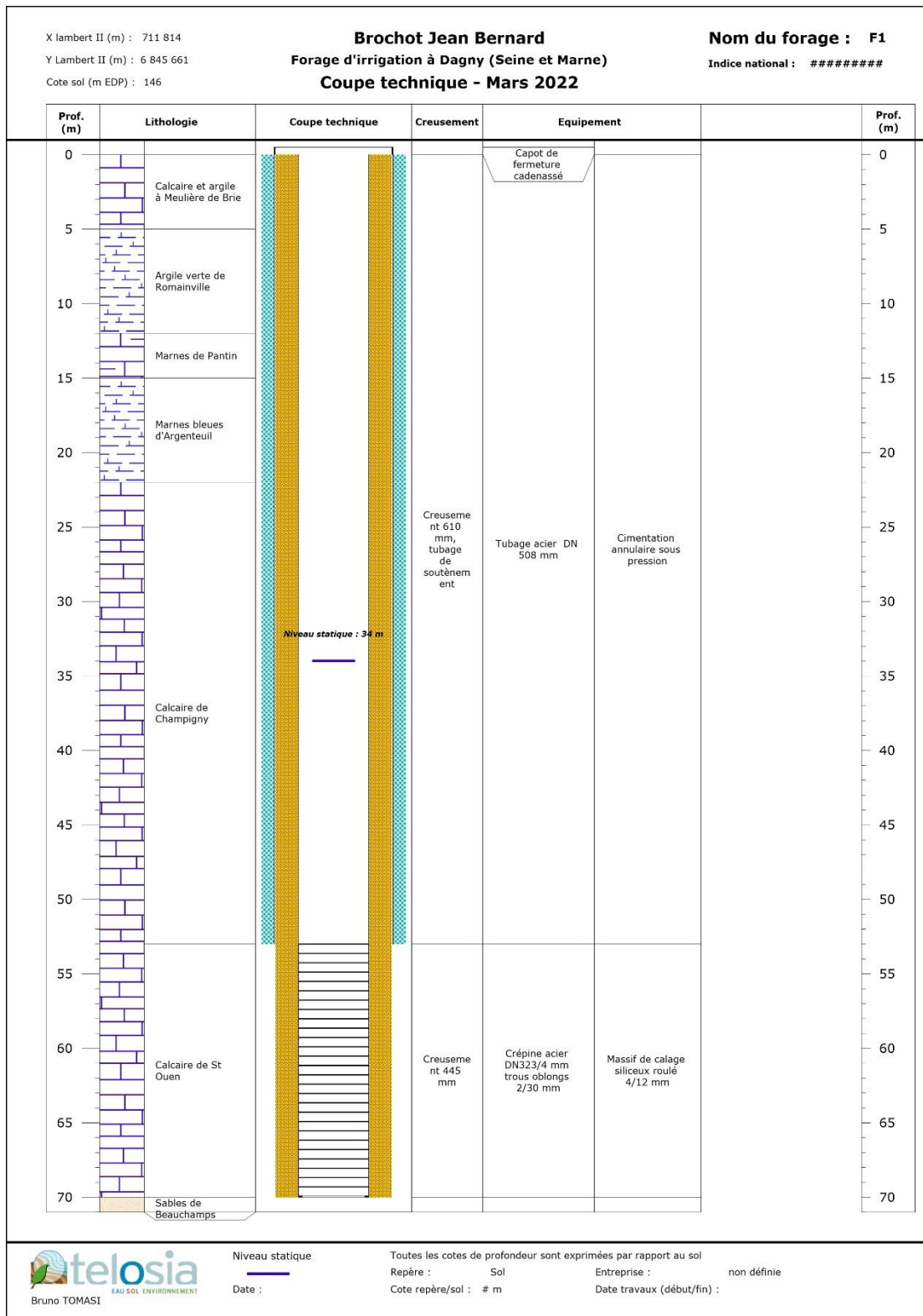
Photo 2 - 09/03/2022

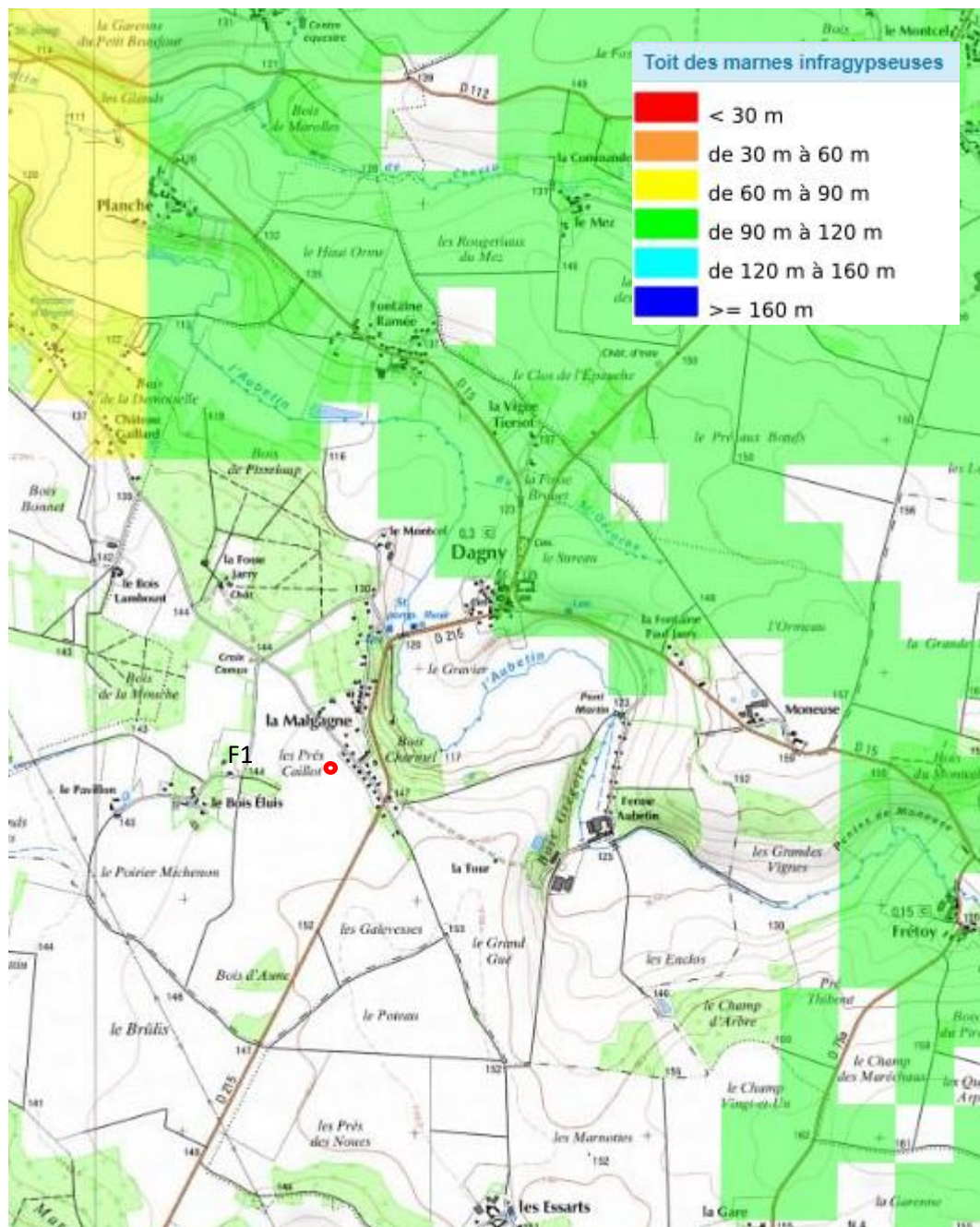


Photo 3 - 09/03/2022

Annexe 4. Plans et descriptifs du projet

Coupe du forage



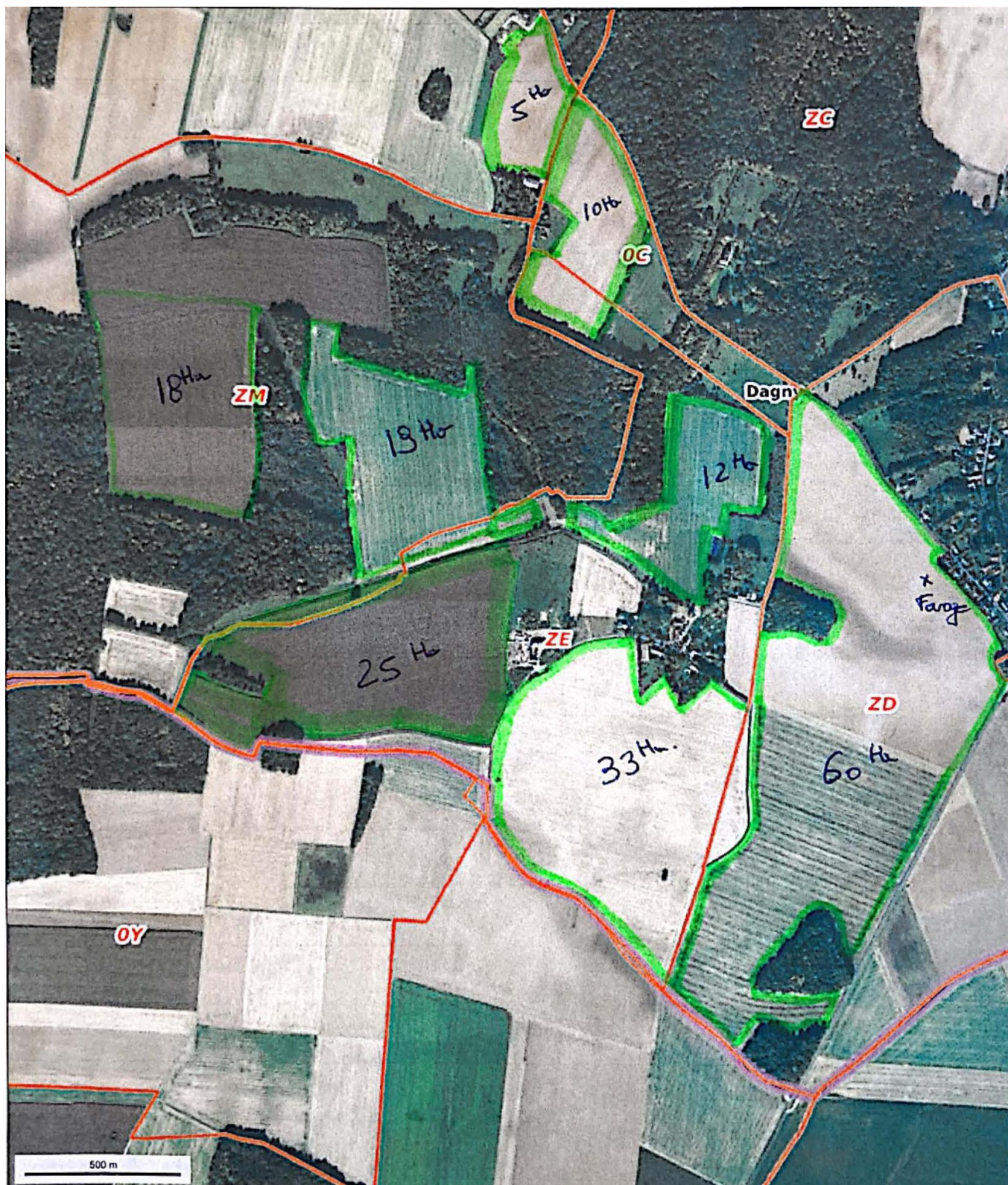


Toit des marnes infragypseuses (source : SIGES Seine Normandie)

Description du projet



Parcelle et forage



Ensemble des parcelles susceptibles d'être irriguées

Plan du local technique

Description du local :

Surface : 6.25 m²

Matériaux utilisés :

Murs :

Parpaings creux 20/20/50 gris

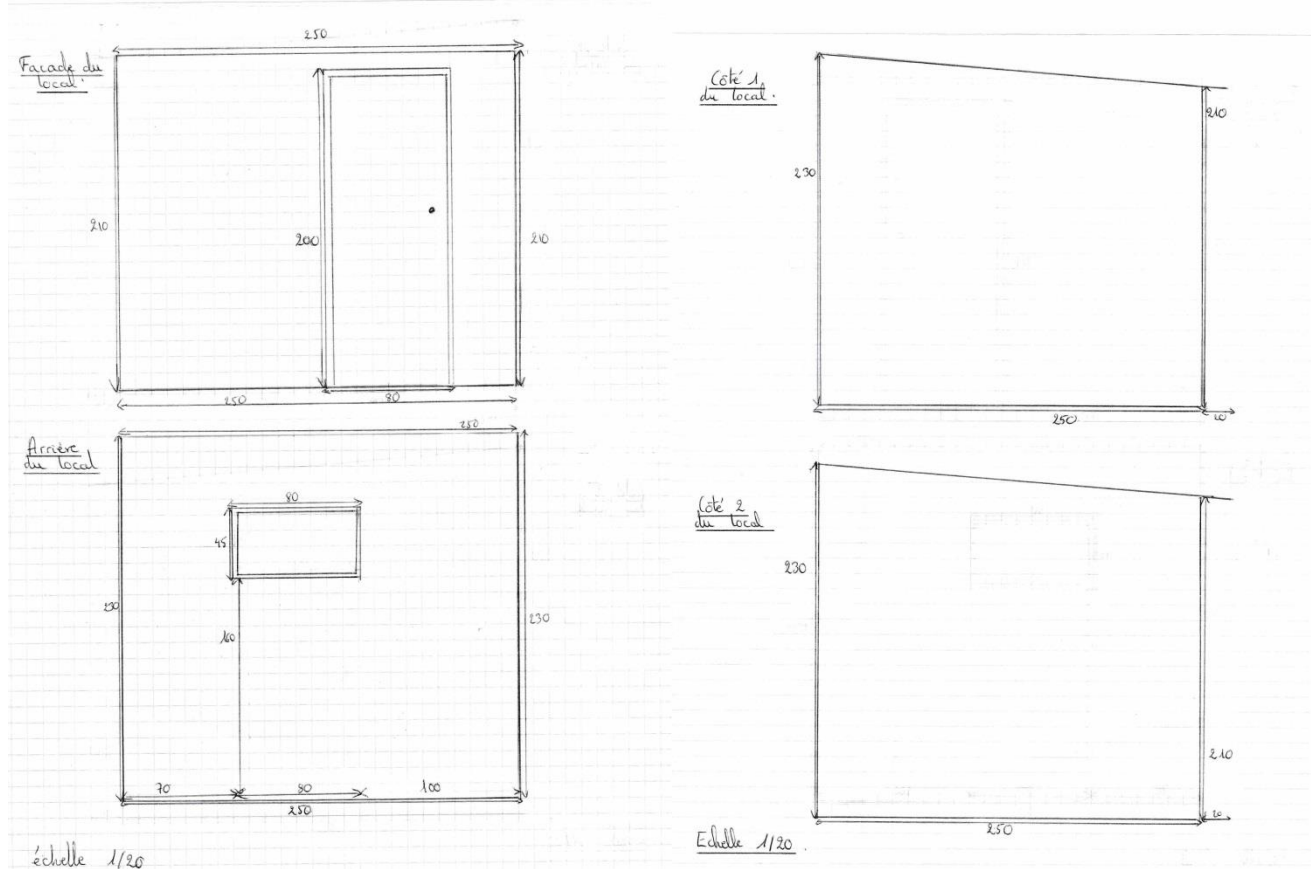
Toit :

Plaques nervurées en acier galvanisé de couleur grise.

Ouvertures :

Porte en acier galvanisé de couleur grise H : 200/189 cm, l : 80 cm de passage, 85 cm en tout.

Fenêtre PVC, abattant 1 vantail de couleur blanche, 45/80 cm.

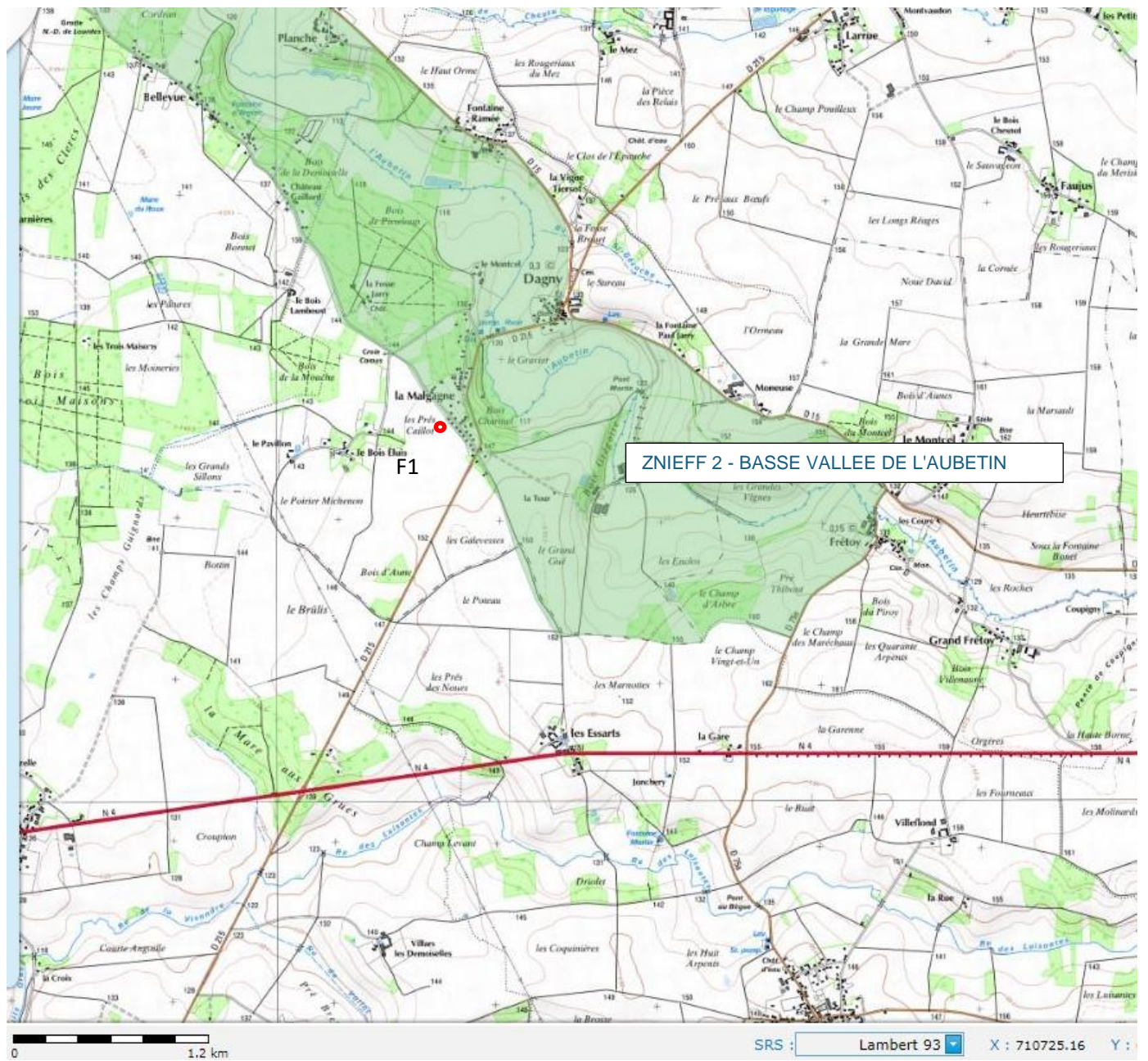


Annexe 5. Plan des abords du projet

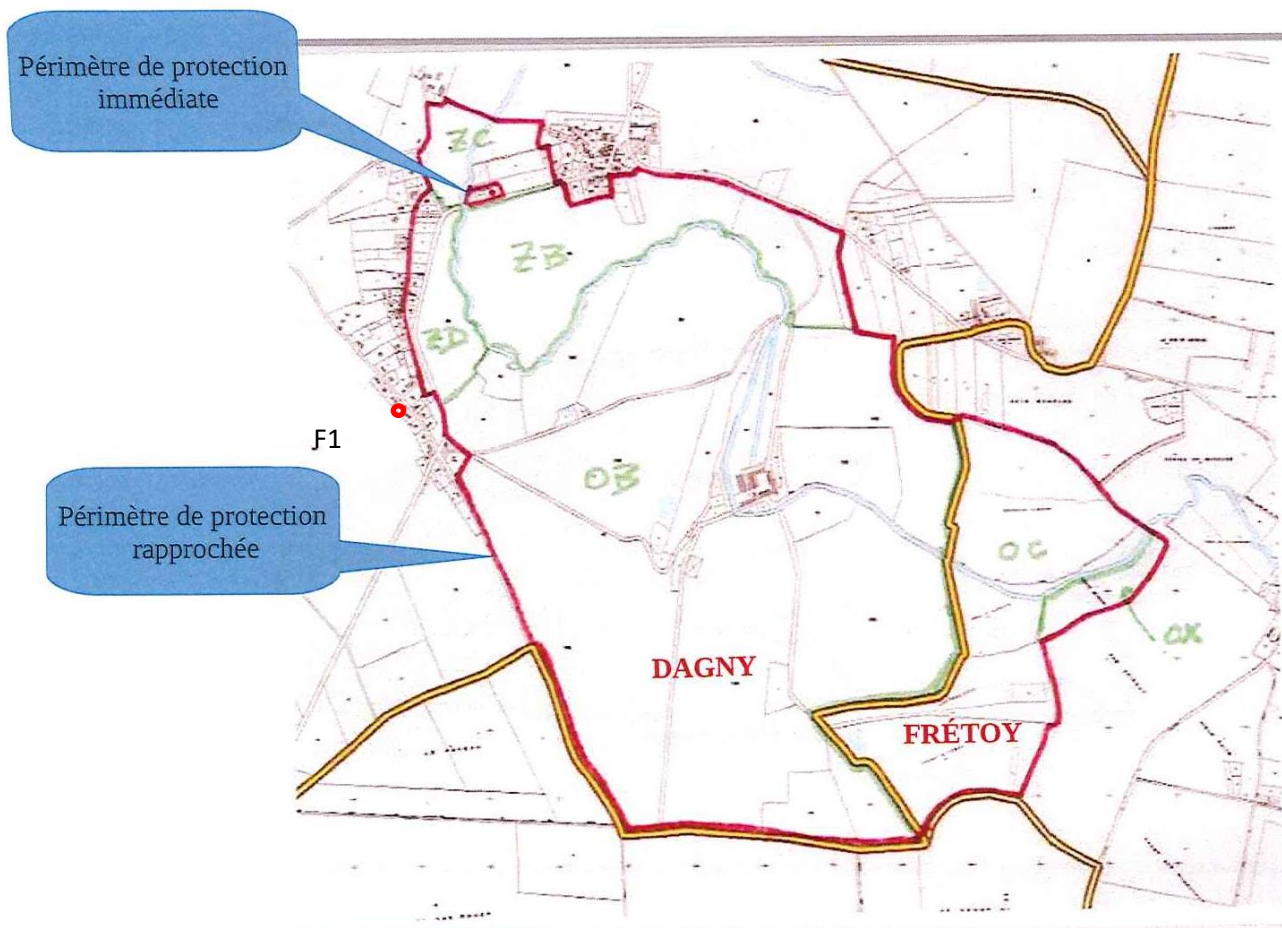
Emprise des deux implantations possibles de chantier – Géoportail juin 2018



Annexe 6. Zones naturelles protégées – Natura 2000



Annexe 7. Captages d'eau potable



Périmètres de protection du captage d'eau potable de Dagny

1.1 Incidence sur les forages voisins

La simulation est réalisée avec une transmissivité de $1 \cdot 10^{-1}$ m²/s. L'épaisseur aquifère prise en compte est de 20 m et le coefficient d'emmagasinement (porosité) de $5 \cdot 10^{-2}$.

Les marnes à Pholadomya disparaissent à l'Ouest du captage de Dagny et ne sont probablement pas présentes sur le site. La nappe des calcaires de St Ouen devrait être libre à semi-captive.

Les incidences sont calculées pour un pompage de 72 h à 120 m³/h, le rabattement est de l'ordre de 0,05 m sur le forage d'eau potable de Dagny situé à 600 m.

Pour un tour d'eau en conditions de prélèvement maximal, soit 18 000 m³ sur 60 ha en deux mois (134 000 m³), soit un débit continu équivalent de 93 m³/h, le rabattement sur le captage de Dagny est estimé à 0,04 m.

Le rabattement sera enregistré lors de l'essai de 72 h sur le forage F1.

1.2 Incidences sur les eaux superficielles et les zones naturelles

Les essais réalisés sur le captage d'eau potable de Dagny ont montré qu'il n'existe pas de relation entre la nappe de St Ouen et les milieux de surface. Il en est de même pour le forage F1.

Les eaux de pompage seront évacuées sur les terres avoisinantes et infiltrées. Ce rejet n'aura aucune incidence sur les écoulements de surface

Il n'y aura aucune incidence sur les eaux de surface et les milieux humides en raison de la distance des cours d'eau et des faibles rabattements observés.

Le projet n'aura aucune incidence directe ou indirecte sur les eaux superficielles et les zones naturelles.